Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260403-D2026_21-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**Nombre de conseillers : 14**
***En exercice*** **15**

Le trois avril deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

**Sont présents** : M. David HELLIO, Mme Julie GAUDIN, M. Gwenael LIECHTY, Mme Fanny PROCUREUR, M. Jacques DENIS, Mme Carole TARDIVEL, M. Anthony HAMON, Mme Sophie LANGUILLE, M. Fabrice JEGLO, Mme Vanessa CLAIR-MARTY, Mme Christiane LE RAY, Mme Sophie BARBAUX Sophie, Mme MILLORIT Anne-Gaud, Mme Magalie MOUYSSET.

**Absents excusés** : Enguerrand ROUZIC donne pouvoir à Anne-Gaud MILLORIT

**Secrétaire de séance** : Carole TARDIVEL

## D2026_21 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR LE 16 PLACE DE PENTHIEVRE

Monsieur le Maire présente le projet de bail professionnel pour mettre en location : au RDC un droit de passage par le couloir dont la porte d'entrée est située 18 place de Penthièvre afin d'accéder aux parties privatives situées dans les étages,

- au 1er étage une pièce de 19.41 m²,
- au 2ème étage une pièce de 4 m² et une pièce de 9.32 m²,
- au 2ème étage demi-niveau une pièce de 32 m².

Il s'agit d'un bail renouvelable, conformément aux dispositions légales en vigueur, d'une durée de 6 ans. Le projet de bail sera annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29,

Vu la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment son article 57A, relatif aux baux professionnels,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1713 et suivants,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260403-D2026_21-DE

Vu le projet de bail professionnel annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du 16 place de Penthièvre,

Considérant la proposition de conclure avec le collectif d'artistes regroupé au sein de l'association BENIOUINON un bail professionnel d'une durée de 6 ans en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel de 400 € (hors charges locatives et hors révision annuelle fixée par l'indice INSEE ILAT des loyers des activités tertiaires),

Il est proposé au conseil municipal de :

- autoriser M. le Maire ou l'élu référent à signer le bail professionnel,

- autoriser M. le Maire ou l'élu référent à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette autorisation de signature du bail professionnel pour le 16 place de Penthièvre.*

**Pour extrait conforme**

**Le maire, David HELLIO**



